

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 27 mai 2009

Objet : Revendications de la Société canadienne de sclérose en plaques

Le Bloc Québécois a toujours été réceptif aux enjeux liés à la santé et aux services sociaux. Comme ces questions relèvent des champs de compétence du Québec, nous jugeons que le Québec et les provinces sont les plus à même de mettre sur pied un système de soins de santé qui répondent adéquatement aux besoins de leur population. En luttant pour que se règle le déséquilibre fiscal entre Ottawa et le Québec, le Bloc Québécois tente d'obtenir, pour le Québec, une plus grande marge de manœuvre financière, laquelle permettrait de réinvestir en santé, en éducation et dans les autres programmes sociaux.

Toutefois, le Bloc Québécois soutient que le régime d'assurance-emploi a un besoin urgent d'être modifié en profondeur afin qu'il puisse remplir convenablement sa mission telle qu'elle a été conçue. Dans cette optique, il pourrait être intéressant de redéfinir les prestations de maladie de l'assurance-emploi de sorte qu'elles soient applicables à 75 ou à 150 demi-journées et qu'elles donnent à ceux qui sont en mesure de le faire la possibilité de travailler à temps partiel. Une étude plus approfondie du régime pourrait nous éclairer sur cette option.

Enfin, le Bloc Québécois est favorable à une politique permettant le partage des revenus à des fins fiscales et compte étudier, au cours du présent mandat, les impacts du crédit d'impôt pour aidants naturels aux conjoints.

Cela dit, je porte beaucoup d'intérêt et surtout, je suis très sensible en ce qui concerne les conditions de vie des personnes atteintes de sclérose en plaque et de leur amélioration.



Ève-Mary Thaï Thi Lac
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne